

Compte-rendu
Séance du Conseil municipal
du 04 avril 2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le 04 avril à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de **Monsieur Nicolas TARBES, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2022.

Étaient présents : Nicolas TARBES, Nadine DUBOS, Marie-France QUESADA, Jean-Bernard NIOTOU, Odile CADASSOU, Stéphane ITEY, Jean-Marc AYZE, Ghislain COMELLI, Jérôme NOUGARO.

Absente : Alice MIOQUE.

Secrétaire de Séance : Nadine DUBOS.

Début de la séance à 19h15.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité sans remarques.

1- **2022-06 Vote des taxes 2022** :

DÉLIBÉRATION 2022-06 : VOTE DES TAXES 2022

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici 2023. En compensation de cette perte de ressources, les communes ont bénéficié dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 17,46 % pour le département de la Gironde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux taxes locales pour l'année 2022,

FIXE le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour le budget primitif de l'exercice 2022 à :

	Taux de 2021	Taux de Référence 2022	Taux Votés 2022	Bases imposition Prévisionnelles 2022	Produit
Taxe foncière (bâti) Intégration taux départemental	32,62	32,62	32,62	200 700 €	65 468 €
Taxe foncière (non bâti)	54,28	54,28	54,28	17 000 €	9 228 €
				TOTAL	74 696 €

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 09	Votants : 09
Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00

2- 2022-07 Vote des subventions aux associations :

DÉLIBÉRATION 2022-07 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la liste des associations communales qui ont bénéficié des subventions en 2021 et propose pour l'année 2022 :

• A.C.C.A. St-Léon	500 €
• FNACA cantonale de CREON	100 €
• Club Amitié et Bonne Humeur	500 €
Total.....	1 100 €

- Une subvention exceptionnelle de 300 € pourra être accordée à l'association historique des pays de Branne, Rauzan, Pujols et Gensac sur l'organisation du salon du livre et patrimoine, au Château de Castelneau, lors de la confirmation de la tenue de l'évènement et afin d'encourager un évènement culturel local.

Après en avoir délibéré sans les voix de Messieurs Nicolas TARBES et Bernard NIOTOU (membres actifs de l'ACCA),

Le Conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer les subventions à :

- DECIDE d'inscrire 1 400 € au budget primitif de 2022 et de l'imputer sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 09	Votants : 09
Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00

3- 2022-08 Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

DÉLIBÉRATION 2022-08 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 167 005.12 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :	
Déficit antérieur reporté	0.00
Excédent antérieur reporté	107 717.40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	112 000.00
Résultat de l'exercice :	
Excédent	59 287.72
Résultat cumulé au 31.12.2021	167 005.12
A. Excédent au 31.12.2021	167 005.12
Déficit résiduel à reporter	
A. la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068	96 494.08
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créditeur – compte 002)	70 511.04
B. Déficit au 31.12.2021	0.00
Déficit résiduel à reporter budget primitif	0.00

Fait et délibéré les jours, mois et année susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 09	Votants : 09
Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00

4- Adoption du budget 2022 :

DÉLIBÉRATION 2022-09 : ADOPTION DU BUDGET 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de SAINT-LEON pour l'exercice 2022 qui s'équilibre ainsi qu'il en suit en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	85 841,95	0,00	69 973,00	69 973,00	69 973,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	63 500,00	0,00	67 900,00	67 900,00	67 900,00
014	Atténuations de produits	14 640,00	0,00	14 640,00	14 640,00	14 640,00
65	Autres charges de gestion courante	58 144,00	0,00	57 510,00	57 510,00	57 510,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		222 125,95	0,00	210 023,00	210 023,00	210 023,00
66	Charges financières	23,00	0,00	500,00	500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	10 203,86		7 638,00	7 638,00	7 638,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		232 352,81	0,00	218 161,00	218 161,00	218 161,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	112 000,00		95 444,98	95 444,98	95 444,98
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		112 000,00		95 444,98	95 444,98	95 444,98
TOTAL		344 352,81	0,00	313 605,98	313 605,98	313 605,98
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						313 605,98

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 566,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	107 062,92	0,00	122 073,92	122 073,92	122 073,92
74	Dotations et participations	118 871,00	0,00	108 321,00	108 321,00	108 321,00
75	Autres produits de gestion courante	8 880,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
Total des recettes de gestion courante		236 398,92	0,00	243 094,92	243 094,92	243 094,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	236,48	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		236 635,40	0,00	243 094,92	243 094,92	243 094,92
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		236 635,40	0,00	243 094,92	243 094,92	243 094,92

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	70 511,04
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	313 605,96
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	170 856,79	46 500,00	363 556,60	363 556,60	410 056,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		175 856,79	46 500,00	376 556,60	376 556,60	423 056,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 543,26	0,00	760,00	760,00	760,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		14 543,26	0,00	760,00	760,00	760,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		190 400,05	46 500,00	377 316,60	377 316,60	423 816,60
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 930,32		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 930,32		0,00	0,00	0,00
TOTAL		192 330,37	46 500,00	377 316,60	377 316,60	423 816,60

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	65 839,08
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	489 655,68
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	57 253,73	13 345,00	64 970,00	64 970,00	78 315,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 930,32	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	59 184,05	13 345,00	264 970,00	264 970,00	278 315,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 000,00	0,00	18 641,64	18 641,64	18 641,64
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	86 527,07	0,00	96 494,08	96 494,08	96 494,08
138	Autres subvent* Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	760,00	0,00	760,00	760,00	760,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	102 287,07	0,00	115 895,72	115 895,72	115 895,72
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	161 471,12	13 345,00	380 865,72	380 865,72	394 210,72
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	112 000,00		95 444,96	95 444,96	95 444,96
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 930,32		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	113 930,32		95 444,96	95 444,96	95 444,96

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	275 401,44	13 345,00	476 310,68	476 310,68	489 655,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	489 655,68
---	-------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE le budget primitif 2022.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 09	Votants : 09
Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00

5- Fonds Départemental À l'Équipement des Communes (FDAEC) année 2022 :

DÉLIBÉRATION 2022-10 : FONDS DÉPARTEMENTAL À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) ANNÉE 2022

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental, rappelle que l'autofinancement du maître d'ouvrage ne peut être inférieur à 20% du coût HT de l'opération.

L'attribution pour la commune s'élève à 10 212 € pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité de ce fonds de la manière suivante :

- Travaux génie civil de raccordement de l'atelier communal, le montant des travaux est estimé à la somme de :
 - Réalisation d'une tranchée technique : 16 273.60 € HT
 - Raccordement électrique : 4 884.13 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE les devis de 21 157.73 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département.

Nbre de conseillers en exercice : 10	Présents : 09	Votants : 09
Pour : 09	Contre : 00	Abstention : 00

6- Questions diverses :

Projet de réfection sécurisation de la route de pegneyre :

La commission voirie étudie avec notre maître d'œuvre les principes de réfection et d'aménagements sécuritaire de la route de pegneyre. Le périmètre retenu pour l'année 2022 constitue une première tranche. Les principes et orientations étant présentés en séance, sont validés pour définition définitive de l'avant-projet et chiffrage. Une mise en marché de l'opération est prévue en Juin 2022 pour une réalisation en Septembre 2022 au plus tard.



La séance n'appelle pas de questions complémentaires.

L'ordre du jour étant épuisé, séance levée à 21h15.

Date du prochain conseil municipal, jeudi 30 juin 2022.

Validation du compte rendu par le Conseil Municipal du
Pour signature :

TARBES Nicolas	DUBOS Nadine	NIOTOU Jean Bernard	QUESADA Marie France
ITEY Stéphane	MIOQUE Alice Absente	AYZE Jean-Marc	NOUGARO Jérôme
CADASSOU Odile	COMELLI Ghislain		